

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1224

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Saulaie - Déclassement du domaine public métropolitain de terrains nus situés rue Edmond Locard et rue Dubois Crancé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Blandine Collin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1224**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Saulaie - Déclassement du domaine public métropolitain de terrains nus situés rue Edmond Locard et rue Dubois Crancé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la ZAC de la Saulaie, à La Mulatière et à Oullins, la Commission permanente a approuvé, par délibération n° CP-2022-1346 du 11 avril 2022, la cession, par la Métropole de Lyon, de biens immobiliers à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL), aménageur de la ZAC.

La promesse de vente établie entre les parties comporte une condition suspensive liée au déclassement des immeubles anciennement propriété de la SNCF.

En effet, les biens appartenant antérieurement à la SNCF ont été acquis, par la Métropole, sans déclassement préalable et dépendent aujourd'hui de son domaine public. Cependant, ils ne sont pas affectés à l'usage direct du public, ni à une mission de service public et le resteront jusqu'à la signature de la vente. Il n'y a donc pas lieu de constater préalablement leur désaffectation.

Avant de réitérer la promesse, il convient donc de prononcer le déclassement de ces biens.

II - Désignation des biens

Les biens concernés, situés à Oullins, sont les parcelles :

- AM 196 située au 56 rue Dubois Crancé,
- AM 221 située avenue Edmond Locard et rue Dubois Crancé,
- AM 255 située avenue Edmond Locard et rue Dubois Crancé,
- AM 256 située rue Dubois Crancé.

Toutes représentent des terrains nus.

III - Déclassement

Il est proposé, par la présente délibération, de prononcer le déclassement des biens en question du domaine public et leur classement dans le domaine privé métropolitain, en vue de leur cession à la SERL ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Prononce le déclassement du domaine public métropolitain de terrains nus représentant les parcelles cadastrées AM 196, AM 221, AM 255 et AM 256, situés rue Edmond Locard et rue Dubois Crancé à Oullins, dans le cadre de la ZAC de La Saulaie.

2° - Intègre ces terrains ainsi déclassés dans le domaine privé métropolitain.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284809-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
